

Initiative pour le développement de la coopération culturelle dans l'espace du Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 21 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Rhénan, lors de la séance plénière du 21 novembre 2008, et à la requête de la Commission "Culture, jeunesse et formation":

1. se prononce en faveur d'une initiative pour une progression d'événements culturels dans le Rhin Supérieur en vue d'une coopération interrégionale dans le domaine de la culture autant sur le plan de la planification que sur celui de la réalisation; et d'une coordination interrégionale à l'occasion d'événements culturels en matière de publication et d'information à propos de ces événements;
2. est convaincu de l'importance d'un centre de coordination dans la réalisation de tels événements culturels, et dans le soutien administratif apporté aux acteurs de la vie culturelle ainsi qu'aux acteurs de la culture institutionnelle, dans le domaine des relations publiques, dans la promotion de tels événements, dans le développement et le maintien de réseaux interrégionaux d'acteurs culturels;
3. souligne le but du programme Interreg IV pour le Rhin Supérieur qui est d'éveiller le potentiel culturel du Rhin Supérieur et de le maintenir notamment à travers le soutien aux échanges culturels, l'amélioration des moyens de communication et d'information des événements culturels dans le Rhin Supérieur, le développement des possibilités d'accès aux centres culturels, la promotion pour la coopération interrégionale dans le domaine de la production culturelle; et se prononce en faveur d'un centre de coordination pour le développement de la coopération dans le cadre du projet Interreg; constate que, dans le domaine du théâtre, de nombreux contacts interrégionaux et d'expériences en matière de coopération interrégionale existent déjà;
4. reconnaît la promotion des échanges de programmes théâtraux et de danse dans le Rhin Supérieur dans le cadre de l'échange théâtral du Rhin Supérieur et voit la possibilité d'un soutien interrégional et d'une coordination des représentations théâtrales et chorégraphiques comme un élément constitutif pour le développement de la coopération culturelle dans le domaine du théâtre dans le Rhin Supérieur, et se prononce en faveur de l'élargissement de l'échange théâtral du Rhin Supérieur sur tout le territoire du Rhin Supérieur et pour la participation financière de toutes les régions concernées;
5. propose, en coopération avec l'administration scolaire, de compléter la coopération dans le domaine du théâtre par des initiatives d'échanges qui auront pour but de permettre l'apprentissage de la langue du pays voisin;
6. propose de débiter l'initiative d'événements culturels dans le domaine théâtral et de poursuivre ensuite par un élargissement à d'autres domaines culturels comme la musique, la littérature, la peinture ou la sculpture.

Le Conseil Rhénan adresse cette résolution :

- à la République fédérale d'Allemagne et à la République Française,
- au Gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,

- aux Gouvernements respectifs des cantons de Bâle-ville, Bâle campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- à la Région Alsace et aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- à la Conférence du Rhin Supérieur.